

La cinquième session de la Commission du développement durable des Nations Unies, en avril 1997, la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juin 1997, offrent la possibilité de faire progresser le dossier des forêts par le lancement de négociations en vue d'une convention internationale sur les forêts. L'examen approfondi par les gouvernements et la société civile des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de la CNUED fait de 1997 une année charnière pour les questions d'environnement et de développement.

L'année 1997 offre à la communauté forestière internationale une occasion unique de démontrer sa résolution collective de mettre le cap sur la réalisation de l'aménagement forestier durable à l'échelle mondiale. Cette orientation devrait se concrétiser par une entente visant l'établissement, en 1997, d'un comité intergouvernemental de négociation, en vue de la création d'une convention internationale sur les forêts.